

Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales Proposition sur les améliorations des mesures de sélectivité en mer Celtique 13 Octobre 2011

1. Contexte

Les taux de rejets en mer Celtique sont élevés et généralement 40 à 60% (CIEM, 2011; CSTEP 2011) des captures totales d'églefin et de merlan sont rejetés. Cette année, suite aux augmentations de 15% du TAC pour l'églefin et le merlan en mer Celtique, un engagement à améliorer la sélectivité de ces espèces a été observé. En outre, dans une récente réponse de la Commission à la demande du CCREOS d'une augmentation en cours d'année pour le TAC de cabillaud en mer Celtique, il a été inclus une déclaration de la Commissaire Mme Damanaki faite au Conseil de Pêche en juillet 2011:

"Mme Damanaki a déclaré au conseil de la pêche le 19 juillet que la Commission est prête à examiner le cas d'une augmentation en cours d'année du quota de cabillaud tout en insistant que des mesures techniques soient mises en œuvre pour faciliter la réduction des rejets d'églefin, de merlan et de préférence également de cabillaud juvénile. La Commission a demandé au CSTEP de travailler à la spécification de ces mesures techniques, et je suis certaine que le travail réalisé par le Marine Institute of Ireland et d'autres institutions dans ce contexte sera très utile ".

Le CIEM (2010; 2011) a recommandé qu'afin d'améliorer la récolte d'églefin et de merlan et de faciliter l'obtention du RMD, les modes de sélectivité des pêcheries qui capturent ces espèces doivent être améliorés. La base technique des améliorations vise à introduire l'utilisation de panneaux à maille carrée dans les pêcheries au chalut et à la senne qui capturent ces espèces (c'est à dire, aiglefin et merlan).

Attendu que les navires qui ciblent les espèces telles que la langoustine nécessitent l'utilisation d'un maillage de cul de chalut inférieur à 100mm il est proposé d'introduire un panneau à maille carrée de 110mm. Si les navires utilisent un maillage de cul de chalut plus grand (supérieur à 100mm), il sera recommandé d'utiliser un panneau à maille carrée de 100mm. Ces combinaisons offrent globalement des modes de sélectivité similaires pour l'églefin et le merlan.

Proposition du CCR EOS sur les améliorations des mesures de sélectivité en Mer Celtique



En outre, compte tenu que les petits navires ont tendance à utiliser de petits chaluts, il est proposé que les navires de moins de 15m et/ou moins de 112kw soient autorisés à utiliser des panneaux à maille carrée plus courts de 2m de long en comparaison avec les panneaux à maille carrée de 3 m de long des navires plus grands/puissants.

Les organisations Marine Institute (MI) et le Irish Sea Fisheries Board (BIM) en Irlande ont indiqué une réduction très importante d'environ 30% des rejets d'églefin et de merlan grâce à l'utilisation des panneaux à maille carrée décrits ci-dessus.

Il est proposé d'appliquer le besoin d'un panneau à maille carrée à une partie de la mer Celtique comme indiqué dans l'annexe 1, c.-à-d. VIIf, VIIg et à une partie de VIIj au nord de 50° et à l'est de 11° ouest.

Afin d'obtenir des réductions maximum des rejets d'églefin et de merlan en mer Celtique il est très important que la portion de VIIj identifiée à l'annexe 1 soit incluse dans toute proposition d'amélioration des mesures techniques qui doivent être appliquées. En ce qui concerne l'Irlande, cette zone contribue à environ 30% des débarquements d'églefin et de merlan et contribue très probablement à quantité identique pour les autres flottilles principales qui opèrent dans la zone.

Il est également important de noter que cette zone couvre également une proportion importante de la zone biologiquement sensible (ZBS). Une récente analyse entreprise par le CIEM identifie cette zone comme une zone de reproduction importante pour de nombreuses espèces.



2. Proposition relative aux améliorations des mesures de sélectivité en mer Celtique

- 1. Le panneau à maille carrée proposé ci-dessous s'appliquera à une zone définie en mer Celtique comme indiqué à l'annexe 1 en zone ombrée, c.-à-d. VIIf, VIIg et à une partie de VIIj au nord de 50° et à l'est de 11° ouest.
- 2. Le panneau à maille carrée s'appliquera aux chalutiers et senneurs démersaux qui opèrent avec des engins de pêche avec une taille de maillage supérieur à 70 mm. Les chalutiers à perche seront exclus ici.
- 3. Les navires utilisant une taille de maillage inférieure à 100mm pour les espèces mixtes (« finfish ») seront soumis à l'utilisation d'un panneau à maille carrée de 110mm de 3m de long, situé entre 9 et 12m du raban de cul. Le diagramme joint à l'annexe 2 indique le positionnement du panneau.
- 4. Les navires qui ciblent les espèces mixtes (« finfish ») à l'aide d'un maillage aux culs de chalut supérieurs à 100mm doivent utiliser un panneau à maille carrée de 100mm, situé entre 9 et 12m du raban de cul.
- 5. Les navires qui ciblent le merlan (plus de 50% des captures) à l'aide de culs de chalut de 80-99mm doivent utiliser un panneau à maille carrée de 100mm situé entre 9 et 12m du raban de cul.
- 6. Les navires qui ciblent la langoustine à l'aide d'un maillage inférieur à 100mm doivent utiliser un panneau à maille carrée de 110mm dans une zone de la mer Celtique définie au point 1 ci-dessus, dans une position qui correspond à la législation en vigueur en mer d'Irlande (VIIa).
- 7. Les navires de moins de 15m (ou 112KW) doivent utiliser un panneau à maille carrée de 2m de long, avec 5 mailles insérés de la ralingue du panneau supérieur avec le flanc ou fond du panneau du chalut avec une taille de maillage de 100mm.
- 8. Les points qui précèdent seront soumis à une révision dans 6 mois et modifiés le cas échéant. Cette révision couvrira en particulier la zone géographique définie au point (1) cidessus, l'efficacité du panneau à maille carrée proposé et les engins auxquels il s'applique.

Proposition du CCR EOS sur les améliorations des mesures de sélectivité en Mer Celtique



Une partie de la procédure de révision comprendra également un programme d'observateurs en mer avec des scientifiques et des spécialistes des engins de pêche. La révision comprendra la considération des méthodes alternatives d'atteindre les objectifs de conservation qui peut s'avérer que sont au moins aussi effectifs que le panneau à maille carrée proposé.

9. Un modèle scientifique sera mis au point afin d'évaluer les compromis entre les améliorations en matière de sélectivité et de durabilité économique et sera utilisé comme une méthode d'évaluation des démarches adaptées à la réalisation des objectifs de conservation. L'échelle de toutes les pertes économiques d'espèces commercialement significatives résultant de cette proposition sera évaluée ici.

POSITIONS DE MINORITÉ :

Cette proposition a été adoptée par la majorité des membres du Comité Exécutif du CCR EOS.

Suivant l'article 28 des règles de procédure du CCR EOS, les organisations membres suivants ont demandé à insérer leur position comme suit:

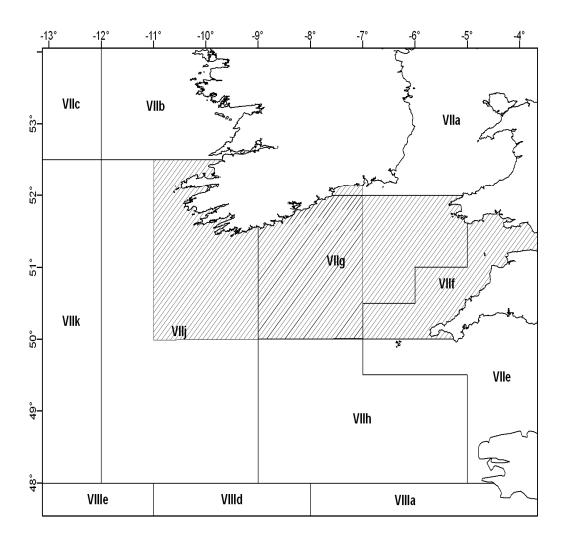
- La délégation espagnole du secteur de captures de l'industrie de pêche au Comité Exécutif (OPPAO et ANASOL-ARVI) partagent l'objectif général de réduire des rejets des aiglefins et des merlans, toutefois ils pensent qu'il est nécessaire de se réfléchir au sujet de la pertinence et de l'efficacité de ces mesures et d'analyser d'une façon plus détaillée les causes des rejets flottille par flottille, zone par zone, et métier par métier dans le but d'éviter les dégâts pour ces flottilles qui ne visent (absence de quota) ni capturent quantités significatives d'aiglefin ou de merlan. En outre, une évaluation sur l'impact socio-économique sur l'efficacité de l'application de ces mesures est nécessaire, ainsi qu'une explication du calendrier de application.
- La ONG environnemental <u>Irish Seal Sanctuary</u> (Irlande) croit que compter seulement sur des mesures techniques de conservation n'a pas été effectif dans la protection des poissons juvéniles. L'alternative, mesures de grande envergure telles que des zones fermées ou protégées devraient être considérées.

Proposition du CCR EOS sur les améliorations des mesures de sélectivité en Mer Celtique

13 Octobre 2011



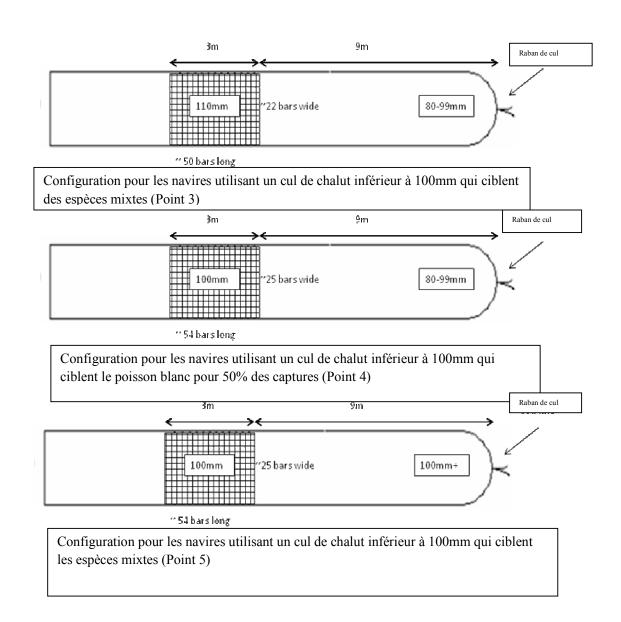
Annexe 1. Zone de la mer Celtique où doivent être appliqués les mesures de sélectivité améliorées (zone ombrée)



Proposition du CCR EOS sur les améliorations des mesures de sélectivité en Mer Celtique



Annexe 2. Diagrammes de configuration des culs de chalut et des panneaux à maille carrée associés aux types d'engins et aux pêcheries 3, 4 et 5 identifiés dans la liste ci-dessus.

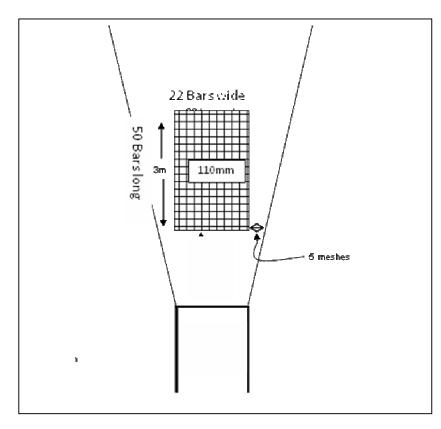


Proposition du CCR EOS sur les améliorations des mesures de sélectivité en Mer Celtique

13 Octobre 2011



Annexe 3. Diagrammes de configuration des culs de chalut et des panneaux à maille carrée associés aux types d'engins et aux pêcheries 6 et 7 identifiés dans la liste ci-dessus



Noter que pour les navires <15m ou <112Kw, la longueur du panneau doit être de 2m maximum équivalent à 33 bars.